

appq

ASSOCIATION
DES PSYCHOTHÉRAPEUTES
PSYCHANALYTIQUES
DU QUÉBEC

3/....

d) Formation théorique et pratique de la psychothérapie psychanalytique:

Ces éléments apparaissent très difficile à évaluer à partir du dossier d'admission. Les données factuelles recueillies ne montrent pas comment le candidat a fait une synthèse - une intégration des concepts dans sa pratique psychothérapeutique. Il y a ici discussion sur la pertinence d'ajouter des entrevues dans les modalités d'admission.

B) Entrevue d'évaluation dans la procédure d'admission des membres:

Après discussion, il se dégage le consensus suivant: En principe, il y aura dorénavant entrevues d'évaluation pour les nouveaux membres. Ce principe ne devient pas une règle générale et ne s'applique pas systématiquement à tous les candidats. Le comité d'admission jugera de la pertinence de ces entrevues d'évaluation pour les candidats dont le dossier apparaîtra incomplet ou insatisfaisant.

L'entrevue d'évaluation consistera en deux rencontres du candidat par deux personnes différentes. Ces personnes seront des membres de l'A.P.P.Q. jugés suffisamment initiés et compétents à remplir cette fonction d'évaluateur. Les membres du comité d'admission pourront remplir cette fonction mais ils devront s'adjoindre d'autres personnes ressources et en aviser le comité exécutif.

Les critères d'évaluation lors de ces rencontres devront porter sur l'intégration des concepts psychanalytiques dans l'exercice de la pratique psychanalytique. Pour ce, il est recommandé que le candidat présente un cas clinique qui fournira une structure aux différents éléments à évaluer:

Le savoir : (connaissance théorique).

Le savoir faire: (maniement de la cure, notion de transfert de contre-transfert).

Le savoir être : (la cohérence du candidat, sa capacité de synthèse, l'intégration de son analyse personnelle).

Coût des entrevues d'évaluation:

Il y a un commun accord sur le fait que l'A.P.P.Q. devrait défrayer les coûts de ses rencontres et pour ce il apparaît indiquer d'augmenter les frais d'étude de dossier.

APPA

ASSOCIATION
DES PSYCHOTHÉRAPEUTES
PSYCHANALYTIQUES
DU QUÉBEC

4/....

La proposition suivante prend forme: "Il est proposé que les frais d'étude des dossiers d'admission soient portés à \$40.00". "Il est proposé que l'A.P.P.Q. verse la somme de \$60.00 à chaque évaluateur pour chaque rencontre d'évaluation".

Ces propositions font l'unanimité et peuvent être appliquées dans l'immédiat.

En résumé, la procédure d'admission serait:

- Candidat refusé.
- Candidat admissible sans entrevue.
- Candidat admissible avec entrevue.

C) Autres modalités:

Il est discuté de la pertinence de faire parvenir un accusé réception aux candidats ayant fait parvenir leur dossier pour études.

Le problème de secrétariat se pose. Réal maintient des contacts téléphoniques avec les candidats n'ayant pas de soutien d'aucun secrétariat. Une solution à ce problème reste à trouver.

4. Droit de l'A.P.P.Q. d'exclure un de ses membres:

La question de l'autorité de l'A.P.P.Q. se pose quant à son pouvoir d'exclure un membre qui ne répondrait plus aux normes d'éligibilité. Quels seraient ces critères d'exclusion? Cette question apparaît-elle dans nos statuts et règlements? Oui, voir article 6.

Cette question d'exclusion n'a pas suffisamment retenu l'attention pour qu'il s'en dégage une position définie. A poursuivre.

5. Pochette d'informations:

Le contenu devrait être le suivant:

- 1- Lettre d'introduction à l'A.P.P.Q..
- 2- Critères d'admission.
- 3- Questionnaire d'admission.
- 4- Liste des membres.
- 5- Bulletin.
- 6- Statuts et règlements.
- 7- Liste et coûts des actes de colloque.